



RESUME NON TECHNIQUE

01 - Présentation du projet

Le secteur sud de l'agglomération belfortaine est un secteur à forts enjeux pour le développement de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et plus globalement pour le Nord Franche-Comté.

Cet espace central de l'Aire Urbaine Belfort Montbéliard voit aujourd'hui se concrétiser plusieurs projets d'infrastructures majeurs constitués notamment par :

- la construction de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Rhin-Rhône et la gare TGV,
- la réalisation de l'hôpital Médian Belfort-Montbéliard à TREVENANS,
- l'aménagement du parc d'innovation Belfort-Montbéliard TGV Plutons (la Jonxion).

La réalisation de ces équipements, associée à la vétusté des 4 ouvrages d'épuration des eaux usées des communes du Sud Savoureuse, nécessite la modernisation et le renforcement des ouvrages de transport et de traitement des eaux usées.

Suite à différentes études menées depuis 2005, la C.A.B., par délibération en date du 10 février 2011, a choisi de regrouper l'ensemble du traitement des effluents sur un ouvrage unique plus performant situé sur la commune de TREVENANS.

Cette nouvelle station d'épuration, d'une capacité de 17 000 équivalents/habitants, reprendra les rejets des communes de :

- ANDELNANS,
- BOTANS,
- DORANS,
- SEVENANS,
- MOVAL,
- TREVENANS,
- CHATENOIS-LES-FORGES.

Cet ouvrage assurera également le traitement des effluents de l'hôpital Médian Belfort-Montbéliard, de la gare TGV et du parc d'innovation Belfort-Montbéliard TGV Plutons (la Jonxion).

Le projet de restructuration du système d'assainissement du secteur « Sud Savoureuse », comprend :

➤ **La création d'un réseau d'assainissement commun aux différentes communes regroupées au sein de l'agglomération d'assainissement « Sud Savoureuse »** (Andelnans, Botans, Châtenois-les-Forges, Dorans, Moval, Sévenans et Trévenans) en restructurant profondément les réseaux existants et en aménageant les liaisons nécessaires.

Un plan de synthèse des travaux programmés est présenté en annexe 2 du présent document.

Cette restructuration comprend également la réalisation de 3 bassins d'orage pour un volume global de 1 800 m³ :

- un bassin d'orage de 200 m³ sur le site de la station actuelle de Dorans,
- un bassin d'orage de 600 m³ sur le site de la station d'épuration actuelle de Sévenans,
- un bassin d'orage de 1000 m³ sur le site de la station d'épuration actuelle de Châtenois-les-Forges.

Ces bassins assurent la régulation des débits à traiter en période de pluie.

➤ **L'extension du réseau d'assainissement collectif nécessaire au raccordement des zones à urbaniser.**

Sont particulièrement concernés :

- La ZAC de la gare TGV intégrant la gare TGV de Belfort-Montbéliard. D'une surface globale de 60ha, elle comprend le complexe de la gare TGV, les infrastructures de desserte du site et la réservation d'environ 12ha pour l'implantation d'équipements collectifs et d'activités à dominante tertiaire.
- La ZAC des Plutons prévue sur les communes de Meroux et de Bourogne. Son emprise couvre une surface de l'ordre de 90ha dont 60ha devraient être commercialisables.
- Le site Médian du Centre Hospitalier Belfort Montbéliard (CHBM), prévu sur une emprise de 25ha, sur le territoire communal de Trévenans. Il représente un pôle de santé majeur en Franche-Comté, offrant près de 820 lits.

➤ **La réhabilitation des réseaux existants,**

La réhabilitation des réseaux existants comprend :

- la suppression d'une partie des eaux claires parasites de temps sec drainés par les collecteurs,
- la mise en séparatif de certaines antennes actuellement en unitaire,
- la suppression ou le recalage de déversoirs d'orages.

➤ **La construction d'une station d'épuration communautaire à Trévenans,** d'une capacité de 17 000 équivalents/habitants permettant le traitement des effluents collectés sur l'ensemble de l'agglomération concernée.

La solution retenue par la C.A.B., est une filière de traitement compact de type SBR constituée :

- **d'un prétraitement** qui sera réalisé par ouvrages combinés de dessablage et deshuilage,
- **d'un traitement biologique** constitué de 4 réacteurs SBR de volume unitaire 1.630 m³,
- **d'un traitement des boues** qui assurera la déshydratation des boues par centrifugation.

Ces équipements seront couverts et confinés dans des bâtiments insonorisés et désodorisés.

Le plan masse de la station d'épuration est joint en annexe 3 du présent document.

02 - Synthèse de l'état initial

02.1. Environnement physique

Le climat du Territoire de Belfort est de type semi-continentale.

Sur la période observée de 1971 à 2000, le total annuel moyen des précipitations est de 1.093 mm à Belfort. Le maximum quotidien absolu de précipitations date de décembre 1954 avec 68,2 mm.

La hauteur moyenne mensuelle de précipitations varie entre :

- 71,9 mm au mois d'avril (mois le moins pluvieux) ;
- 113,9 mm au mois de décembre (mois le plus pluvieux).

La température moyenne annuelle est de 9.7°C pour Belfort.

Les vents dominants sont d'origine Est/Nord-Est et Ouest/Sud-Ouest.

La commune de Trévenans se situe à une topographie comprise entre 330 m et 425 m d'altitude. La zone concernée par le projet de station d'épuration est une zone relativement plane, située à une altitude d'environ 331 à 332 m.

02.2. Environnement aquatique

La zone d'étude se situe dans le bassin versant de la Savoureuse qui s'étend du pied du Ballon d'Alsace dans le massif des Vosges jusqu'à Sochaux dans le nord du département du Doubs où la Savoureuse conflue avec l'Allan qui rejoint rapidement le Doubs.

L'agglomération d'assainissement « Sud Savoureuse » est concernée plus particulièrement par :

- la Savoureuse,
- La Douce affluent de la Savoureuse ;
- le canal de la Haute-Saône : voie navigable, alimentée par le bassin de Champagny en Haute-Saône , traverse la partie sud-ouest du Territoire de Belfort .

Le rejet de la future station d'épuration s'effectuera dans la Savoureuse.

D'une manière générale, la qualité des eaux de la Savoureuse varie de « bonne » à « très bonne ». La station de suivi de qualité 06023700 DIREN à Andelnans met en évidence une amélioration de la qualité hydrobiologique de la Savoureuse : IGBN 18/20 depuis la mise en service par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine de la nouvelle station d'épuration de Belfort en 1995.

La station de suivi de qualité 06024000 DIREN à Vieux Charmont met cependant en évidence une baisse de 2 points entre 2004 et 2005 de la qualité hydrobiologique de la Savoureuse : IGBN 12/20 en 2005.

Aucun captage d'eau potable n'est situé à proximité du site retenu pour l'implantation de la future station d'épuration. Par ailleurs, aucun prélèvement pour l'eau potable n'a lieu dans la Savoureuse ou sa nappe d'accompagnement en aval de la future station d'épuration.

La Savoureuse est utilisée pour la pêche depuis la prise d'eau de l'usine de Châtenois-les-Forges jusqu'à la limite départementale avec le Doubs au niveau de la commune de Nommay.

02.3. Environnement naturel

Le site de la future station d'épuration n'est pas localisé dans une zone naturelle sensible mais se trouve néanmoins à proximité d'une ZNIEFF de type I (qui concerne les zones humides créées par la rivière de la Savoureuse) et d'une zone d'arrêté de protection de biotope en cours de création.

Au Sud se trouve la réserve Naturelle Régionale de la Basse Savoureuse.

A une plus grande distance se trouve une zone Natura 2000.

L'étude faune / flore réalisée par le cabinet BIOS entre avril et octobre 2011 et jointe en annexe I, a mis en évidence que le site n'a pas d'enjeux pour la conservation ou la préservation d'espèces animales ou végétales.

Cette étude a fait apparaître la présence d'une zone humide sur le secteur concerné par la construction de la station d'épuration. Cet espace correspond à un habitat d'aulnaie dégradée.

Le tracé envisagé pour les réseaux d'assainissement est essentiellement en zone urbanisée et donc non impacté par des zones naturelles protégées.

02.4. Environnement humain

Les communes concernées par la construction de la station d'épuration "Sud Savoureuse" appartiennent à la 2ème couronne sud de l'agglomération belfortaine et rassemblent une population de 7 032 habitants (population légale 2008).

Elles forment ce que l'on appelle « l'espace médian », territoire où les grandes infrastructures se sont interconnectées : échangeur de Sevenans, ligne à grande vitesse, A36, N1019, D19, etc...

Ce nœud de communications exceptionnel, associé à des fonctions supérieures (gare TGV, immobilier et foncier d'entreprises, site de l'UTBM, pôle hospitalier à Trévenans), laisse présager des emplois, des échanges et une certaine fréquentation du site.

L'espace médian s'exprime toutefois sur un tissu de caractère rural très exposé à la périurbanisation.

L'essentiel des communes possède un patrimoine rural de grande valeur (qualité des paysages, agriculture...). Elles se caractérisent par une faible population (moins de 800 habitants par

commune pour Botans, Dorans, Moval et Sevenans) et par la présence de nombreux bois et forêts.

Les communes situées sur l'axe nord-sud, Belfort-Montbéliard, voient leur environnement naturel renforcé par les cours d'eau de la Savoureuse et du Canal de Montbéliard à la Haute-Saône.

Avec respectivement 2 767 et 1 068 habitants, Châtenois-les-Forges (chef de canton) et Trévenans apparaissent comme un pôle offrant services et commerces de proximité à l'ensemble du secteur.

Enfin, la commune d'Andelnans (1 268 habitants) présente une spécificité puisqu'elle concentre un grand nombre de commerces à fort rayonnement.

L'enjeu de cet espace, au cœur de l'Aire urbaine, pour les années à venir consiste à éviter la confusion d'un développement résidentiel ou commercial hors de proportion.

La commune la plus impactée par le projet de l'Agglomération d'Assainissement « Sud Savoureuse » est celle de Trévenans sur laquelle doit être implantée la nouvelle station d'épuration. Cependant la zone d'activités des « Errupteux » prévue pour l'implantation de la nouvelle station d'épuration se trouve à quelques centaines de mètres des premières habitations.

Le site de la future station d'épuration est en retrait de l'autoroute A36 et relativement affecté par le bruit ; il se situe dans une zone où le bruit de fond de l'A36 est compris entre 60 et 75 dB(A).

La zone du projet de la station d'épuration n'est pas concernée par le zonage du PPRI, mais elle est cependant située à proximité immédiate de la zone d'expansion de la crue.

Les données relatives à la qualité de l'air sont issues du suivi réalisé par l'ARPAM, réseau de surveillance de la qualité de l'air dans le Nord Franche-Comté (membre agréé du réseau ATMO). En 2008, l'indice de qualité de l'air relevé est majoritairement bon.

03 - Synthèse des impacts

03.1. Effets en phase travaux

03.1.1. Milieu aquatique

La future station d'épuration sera construite sur un site bien distinct des stations d'épuration actuellement en fonctionnement dans le secteur. Aussi ces stations pourront continuer à fonctionner normalement pendant toute la durée des travaux.

La qualité des eaux rejetées au milieu naturel durant la construction de la nouvelle filière de traitement sera maintenue équivalente à la situation actuelle.

03.1.2. Milieu naturel

Les travaux de construction de la station d'épuration nécessiteront :

- la mise en place de zones de stockage du matériel ;
- la mise en place de zones de stockage des déblais et des remblais ;
- la création de nouvelles voiries ;
- et de nouveaux terrassements.

Compte tenu de la nature du boisement concerné, le projet portera atteinte à une aulnaie répertoriée comme zone humide. La réalisation du projet va entraîner la disparition d'environ 0.55ha d'aulnaie retenue comme zone humide. En conséquence faute de la possibilité de mettre e œuvre des mesures de protection in situ, une mesure compensatoire sera proposée en accord avec les services de l'ETAT.

Par ailleurs, ces aménagements pourraient causer la destruction de certaines espèces végétales présentes sur le site. Le chantier pourrait également causer des perturbations sur la faune et l'avifaune, notamment par l'émission de bruits et de poussière.

Néanmoins, comme aucune espèce ou habitat d'intérêt écologique n'est recensé sur le site, l'impact des travaux sur les habitats naturels, la faune ou la flore sera réduit.

03.1.3. Milieu humain

Pour la totalité des opérations réalisées sur la STEP, les bruits émis par les engins de chantier seront couverts par le bruit de fond de l'A36.

En revanche, les travaux sur les réseaux amont pourront être à l'origine d'une certaine gêne pour les riverains car cela se situera en zone urbanisée.

03.2. Effets en phase d'exploitation

03.2.1. Sur le milieu récepteur

Pour la Savoureuse

Le projet d'Agglomération d'Assainissement Sud Savoureuse, s'inscrit pleinement dans le respect des objectifs de bon état écologique demandé par la Directive Cadre Européenne (DCE) et les textes réglementaires du droit Français qui en découlent.

Conformément à l'arrêté du 22 juin 2007, les normes minimales de rejets imposées aux stations d'épuration de capacité supérieure à 10.000 équivalents-habitants (EH) sont les suivantes (rejet en zone sensible) :

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimum
DCO	125 mg/l	75 %
DBO ₅	25 mg/l	80 %
MES	35 mg/l	90 %
NGL (azote total)	15 mg/l	70 %
PT (phosphore total)	2 mg/l	80 %

Pour répondre aux objectifs de qualité des eaux fixés par les services de la Police de l'Eau, les niveaux retenus pour la future station d'épuration sont les suivants :

Paramètres	MES	DCO	DBO₅	NGL	NTK	NH₄	Ptotal
Concentration en sortie	35 mg/l	80 mg/l	25 mg/l	15 mg/l	7 mg/l	3 mg/l	1,2 mg/l

Les travaux sur les réseaux d'assainissement et la station d'épuration vont permettre de réduire de manière significative l'impact des rejets dans le milieu récepteur que constitue la Savoureuse.

Le débit journalier d'effluents traités et rejetés au milieu naturel, la Savoureuse, sera au maximum de 5035 m³/jour en temps de pluie. Ce débit représente moins de 7 % du débit mensuel d'étiage QMNA2 de la Savoureuse au droit du rejet.

Pour la faune et la flore

La future station d'épuration se situe en dehors de zones naturelles sensibles mais néanmoins à proximité d'une ZNIEFF et d'un projet d'arrêté de protection de biotope. La future station d'épuration n'aura pas d'impact sur ces espaces naturels.

L'étude faunistique et floristique du site de la future station d'épuration n'a pas mis en évidence d'espèces à protéger. Les effets sur la faune et la flore environnantes seront très limités (voir étude Faune-Flore jointe en annexe I).

03.2.2. Sur le milieu humain

Nuisances olfactives

Les performances attendues en sortie du dispositif de traitement curatif des odeurs permettront de garantir l'absence de nuisances olfactives sur le voisinage de la station.

Paysage

Étant donné :

- que la future filière sera implantée à proximité d'une usine et en bordure de l'autoroute ;
- que les habitations les plus proches sont situées à plus de 300 m de la parcelle ;
- et qu'une analyse architecturale sera mise en œuvre pour intégrer les ouvrages et les bâtiments dans le cadre architectural global de la commune.

Il est justifié de considérer que la future station d'épuration aura peu d'impact négatif sur le paysage et qu'elle ne dégradera pas la situation actuelle.

Déchets

La quantité de déchets générée sur la station d'épuration (refus de dégrillage, sables, graisses et boues) sera probablement plus importante qu'en situation actuelle.

Mais ces déchets seront produits sur un seul et même site au lieu de trois sites distincts actuellement. Cela impliquera une baisse du trafic routier lié à l'évacuation des déchets.

03.2.3. Sur la santé

Émissions atmosphériques – risques biologiques

L'ouvrage susceptible d'émettre des aérosols est le bassin d'aération. Cependant, le procédé compact prévu implique la couverture des ouvrages. Cela supprime donc tous risques d'émission d'aérosols vers l'extérieur.

Émissions atmosphériques – risques chimiques

Du fait des caractéristiques de la station d'épuration, les teneurs en composés chimiques seront relativement faibles. D'autre part, l'habitat le plus proche est situé à plus de 300 m des ouvrages. Le risque chimique lié aux émissions atmosphériques peut donc être écarté sur le site de la future station d'épuration.

Nuisances sonores

Au niveau du site de la station d'épuration, les sources principales de bruit proviendront, à terme, des surpresseurs et des centrifugeuses. Toutefois, comme ces équipements seront situés dans des locaux fermés et isolés phoniquement, les niveaux de bruit attendus en limite de propriété seront en accord avec les recommandations de l'OMS et ne généreront pas de nuisance particulière.

En tenant compte de la taille du projet et des éléments techniques composant la future station d'épuration, et en fonction de la faible densité de population environnante, l'impact sanitaire lié au bruit semble négligeable.

Impacts liés au rejet de la station

Cela concerne deux types de risque : le risque bactériologique et le risque chimique avec les micropolluants métalliques.

La future station d'épuration ne recevra pas d'effluents issus d'activités industrielles. Le risque de trouver des quantités importantes de micropolluants dans l'effluent d'entrée est faible.

Étant donné que les micropolluants organiques sont accumulables dans les boues et que la future station d'épuration permettra de retenir une très grande part des MES, les flux de micropolluants organiques dans le milieu récepteur seront négligeables.